

STRATÉGIE EMPLOI

La professionnalisation est un enjeu central pour structurer et développer la pratique du taekwondo et des disciplines associées. La FFTDA souhaite encourager l'emploi, prioritairement auprès de ses ligues et de ses clubs affiliés qui participent activement aux actions et enjeux fédéraux.

L'EMPLOI : UN ENJEU POUR PÉRENNISER ET DÉVELOPPER LES CLUBS

Au sein des clubs, de nombreux enseignants diplômés transmettent leur passion auprès de jeunes et moins jeunes, femmes et jeunes filles, personnes en situation de handicap, pour les publics issus des territoires carencés, et tout type de public. Encore trop peu d'entre eux sont professionnels et vivent de leur passion. Pour passer ce cap, **la fédération encourage les clubs à créer des postes d'éducateur(trice)**, en s'appuyant sur les dispositifs relatifs à l'aide à l'emploi de droit commun et spécifiques au champ du sport.

La création de ces postes d'éducateurs au sein des clubs permettra de pérenniser la vie de l'association, de développer les actions intra et extra club, et d'assurer un avenir à nos enseignants.

Cette professionnalisation des éducateurs sera le moyen pour la fédération de décupler le maillage de la discipline sur le territoire et d'augmenter son nombre de licenciés.

L'EMPLOI : UN ENJEU DE STRUCTURATION DES LIGUES

Pour dynamiser les territoires, les ligues ont besoin de s'appuyer sur un ou des agents ayant des missions de développement et/ou de direction sportive. Ces postes clés qui déploient le projet fédéral et les politiques publiques en région nécessitent d'être assurés par des professionnels. La FFTDA encourage les ligues à solliciter les dispositifs d'aide à l'emploi pour ces postes.

UN RÉFÉRENT EMPLOI AU SEIN DE LA FFTDA

Pour accompagner ses structures qui souhaitent créer ou pérenniser un emploi, la FFTDA a désigné une référente emploi.

Référente Emploi de la FFTDA :

Carine ZELMANOVITCH : dtna.developpement@fftda.fr / 06 29 79 40 52

Nous invitons toute structure qui dépose une demande d'aide à la professionnalisation dans le cadre des projets sportifs territoriaux (PST), à contacter au préalable la référente emploi de la FFTDA.

De plus, sachez que la **FFTDA est systématiquement sollicitée pour émettre un avis** sur les demandes liées à l'emploi que vous déposez sur Le Compte Asso.



STRATÉGIE EMPLOI

LES AIDES À L'EMPLOI DANS LE CADRE DU PST

Les aides à la professionnalisation sont déclinées dans les projets sportifs territoriaux (PST), gérées par les services de l'Etat en charge du sport (DRAJES et SDJES)(2).

Chaque territoire décline son PST et son propre calendrier de campagne. Ainsi, faites une veille régulière sur les sites internet des DRAJES/SDJES de votre territoire pour connaître les dates de campagne. Les demandes sont à déposer dans Le Compte Asso.

Après avoir contacté la référente emploi de la FFTDA, nous vous conseillons de vous rapprocher du **réfèrent emploi (3) de la SDJES** pour les clubs et comités départementaux **et celui de la DRAJES** pour les ligues, avant de déposer une demande.

(1) *Note de cadrage des Projets Sportifs Territoriaux (PST)* : <https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst>

(2) **DRAJES** : Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
SDJES : Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

(3) *Annuaire des Réfèrents Emploi des SDJES/DRAJES*: <https://www.fftda.fr/fr/457-subventions-psf-et-aides.html>

